

## Ameli.fr : encore plus de services pour que chacun y trouve son compte

Le service gratuit « mon compte ameli » sur le site de l'Assurance Maladie [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr) s'enrichit de nouvelles fonctionnalités. En plus de la consultation de vos derniers remboursements, vous pouvez dorénavant consulter le détail de vos paiements de pension d'invalidité ou de rente, déclarer en ligne la perte ou le vol de votre carte Vitale... De nouveaux services qui devraient faire de nouveaux adeptes ; plus de 70 000 personnes relevant de la CPAM de l'Oise, ont déjà créé leur compte !

### Plus rapide

Vous êtes assuré du régime général : suivez en temps réel vos remboursements de soins, le détail des paiements de vos indemnités journalières, de pension d'invalidité ou de rente sur [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr). Vous aurez également connaissance du montant des franchises et des participations forfaitaires qui vous ont été prélevées et la possibilité de télécharger des relevés fiscaux. **Plus besoin d'attendre les relevés papier !**

### Plus simple

Chaque titulaire d'un compte ameli peut télécharger sur son ordinateur un récapitulatif mensuel de ses remboursements. Il reste disponible pendant 6 mois sur le compte, et sur simple demande auprès de sa caisse de rattachement au-delà de 6 mois. **C'est moins de courrier et de papier à trier !**

### Plus pratique

Vous échangez par e-mail avec votre caisse d'assurance maladie pour obtenir des informations administratives. Il est également possible de commander en ligne la carte européenne d'assurance maladie ou encore des attestations de droits ou d'indemnités journalières, de décaler en ligne la perte ou le vol de votre carte Vitale et d'imprimer la déclaration de médecin traitant déjà pré remplie. **Plus besoin de se déplacer !**

### Plus malin

En créant votre compte, vous bénéficiez d'un service personnalisé : « l'espace prévention ». Deux services distincts y sont à ce jour proposés, en fonction de votre situation :

- le service « *vous attendez un enfant* ». Il propose un accompagnement personnalisé pour les femmes enceintes, tout au long de leur grossesse (consultations à effectuer, examens à réaliser, conseils et informations préventives pour mieux vivre sa grossesse).
- le service « *MT'Dents* », destiné aux familles des jeunes de 6 à 18 ans, dans le cadre du programme de prévention dentaire. **C'est plus facile de prendre soin de sa santé au quotidien et à chaque étape de sa vie.**

**Pour ouvrir un compte sur [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)**, munissez-vous de votre numéro de sécurité sociale et de votre code confidentiel provisoire. Si vous n'avez pas obtenu ce code, vous pouvez en faire la demande directement sur le site ou par téléphone au 3646. Vous recevrez un nouveau code par courrier sous 8 jours. Connectez-vous sur [ameli.fr](http://ameli.fr) (rubrique Assurés) puis sur l'espace « Accéder à mon compte ». Laissez-vous guider et découvrez tous les services de « mon compte sur [ameli.fr](http://ameli.fr) ».

**Vous êtes déjà titulaire du compte ameli, avec une adresse de messagerie validée mais vous ne vous souvenez plus de votre code pour consulter votre compte : vous avez dorénavant la possibilité de recevoir sur votre messagerie personnelle, un nouveau code provisoire qui vous permettra de réactiver votre compte.**